

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N°DL2022-0191</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">17 OCTOBRE 2022</p>
<p>TRANSFERT D'ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</p>	

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 octobre 2022, à la Salle des Fêtes de Sorède située rue de la Sardane - 66690, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Martine JUSTO, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Patricia HECQUET, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Isabelle MORESCHI, Antoine CASANOVAS donne procuration à Philippe RIUS, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Jean-Michel SOLE, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Fabrice WATTIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Roland CASTANIER, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Grégory MARTY donne procuration à Patricia HECQUET, Vincent NETTI donne procuration à José BELTRA.

Étaient absents :

Marcel DESCOSY.

Nombre de membres présents : 39

Nombre de procurations : 10

Nombre de votants : 49

Secrétaire de Séance :

Yves PORTEIX.

Monsieur le Président expose :

Le secteur de la côte vermeille avait confié l'intégralité de la gestion de l'eau potable a un concessionnaire Véolia, la gestion de l'assainissement était assurée uniquement pour les communes de Collioure et de Port-Vendres.

A la fin de la concession, les biens liés à ces compétences, ont été restitués par le concessionnaire et ont été affectés dans l'actif du budget principal.

Dans le cadre du travail partenarial mis en place entre le service de gestion comptable et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, il y a lieu de réintégrer cet actif dans les budgets correspondants.

Dans le numéro d'inventaire CTV 241 ont été intégrés l'ensemble des actifs en lien avec la concession Véolia, en relation avec les services techniques la clef de répartition la plus juste consiste en une proportion de 60 % sur l'eau potable et 40 % sur l'assainissement.

Par la suite, une autre structure, le SGAP a été dissoute.

Les tableaux joints en annexes détaillent les biens à transférer sur les budgets eau et assainissement.

Ces transferts d'actifs représentent une somme globale de 7 831 876.87-€, le responsable du service de gestion comptable devra reprendre les amortissements, les montants présentés en annexe étant des valeurs nettes comptables.

L'ensemble de ces biens relevant des compétences des budgets eau et assainissement doivent être réintégrés dans les budgets 291 et 292 de la collectivité.

- Sur le budget eau ces biens représentent 3 152 258.85-€ au total
- Sur le budget assainissement ces biens représentent 4 679 618.02 €.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'acter ces écritures

Sur le budget principal crédit de :

- 695 682.30 € au 21538
- 2 668 369.25 € au 21318
- 3 239.38 € au 2031
- 4 464 585.94 € au 241

Et un débit de 7 831 876.87 € au 1021

Sur le budget eau potable par débit de 3 152 258.85 € du 21751 et crédit du même montant sur le compte 1027.

Sur le budget assainissement par débit de 4 679 618.02 € du 217 et crédit du même montant du 1027.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les écritures mentionnées ci-dessus,

Autorise le responsable du service gestion comptable d'Argelès sur Mer à passer les écritures sus mentionnées,

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 19/10/2022

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture**

Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

A red circular stamp of the Communauté de Communes ACVI is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'Communauté de Communes' and 'ACVI' at the bottom. The signature 'Parra' is written across the stamp.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

